

235, RUE DU GENERAL DE GAULLE  
69530 BRIGNAIS  
Tel. : +33 (0)4 78 86 81 00  
Fax : +33 (0)4 78 86 81 08  
[www.slycma.com](http://www.slycma.com)

## **Index Egalité Professionnelle de la société SLYCMA**

L'employeur d'une entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer et publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index a été conçu comme un outil pour mettre fin aux inégalités professionnelles.

Chaque année, avant le 1<sup>er</sup> mars, l'employeur doit publier la note de l'index sur le site internet de l'entreprise

L'index se compose de 4 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100 :

- **Écart de rémunération entre les femmes et les hommes**
- **Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes**
- **Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité**
- **Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations**

Voici les résultats de Slycma pour l'année 2024 : Note finale « calculable » : 55/60

Voici les notes obtenues sur les 3 années précédentes :

Résultats pour 2023 : Note finale « calculable » 88/100

Résultats pour 2022 : Note finale « calculable » 87/100

Résultats pour 2021 : Note finale « calculable » 40/45